

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/22/0462 du 14 février 2023 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** accorde à la société Proximus Luxembourg S.A. l'autorisation pour l'exploitation d'un émetteur d'ondes électromagnétiques à Grass, 8, rue Dr. Elvire Engel, numéro cadastral 283/698, section D de Grass.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public ainsi que sous :

https://environnement.public.lu/fr/actualites/2020/08/communique 5G.html.

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Sammy Wagner Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché en bonne et due forme à partir du ... - 1 MARS 2023

Steinfort, le ... - 1 MARS 2023

Le secrétaire communal